



Pouvoir adjudicateur

Groupement d'Intérêt Public
INSTITUT DE METALLURGIE DU VAL DE FENSCH
METAFENSCH
109 rue de Thionville
57270 Uckange, France

Procédure adaptée en application à l'article R2123 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018

MARCHE DE SERVICES

Ayant pour objet

PRESTATIONS D'ASSURANCES

Cahier des clauses techniques particuliers (CCTP)

Date et heure limite de remise des offres : 24 Août 2020 à 18h00

1. Objet

Le présent marché a pour objet l'exécution de prestations d'assurances pour le GIP METAFENSCH.

Le GIP est situé au 109 rue de Thionville, Uckange, 57270, France.

2. Présentation de MetaFensch

MetaFensch est un centre de recherche et de développement financé par l'Etat français dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Cette plateforme, basée à Uckange (57), travaille dans le domaine de la métallurgie et de son économie circulaire. Elle définit et réalise des projets de recherche collaborative visant à lever les verrous technologiques préalables à des projets industriels en France et accompagne l'industrialisation de ces projets.

MetaFensch collabore avec tous les organismes publics de recherche ainsi que les entreprises opérant dans son domaine. Pour ce faire, il dispose de personnel expérimenté ainsi que de moyens expérimentaux à échelle semi-industrielle pour l'élaboration des métaux.

D'autres informations sont disponibles à <http://www.metafensch.fr>

3. Description de la prestation

3.1 Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots désignés ci-dessous :

LOT	DESIGNATION
1	ASSURANCE RESPONSABILITES CIVILES
2	ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS
3	ASSURANCE AUTO

Les candidats peuvent présenter une offre qui répondra à l'ensemble des lots ou séparément.

LOT 1 – ASSURANCE RESPONSABILITES CIVILES

1. Activité

Entre dans le cadre des garanties, l'ensemble des activités principales et habituelles, y compris les prestations de service du GIP METAFENSCH. Sont également couvertes toutes les activités connexes (ou manifestations) plus ponctuelles pouvant réunir dans l'établissement jusqu'à 200 personnes.

Les activités et les produits des installations ICPE sont répertoriées suivant leur statut vis-à-vis de la nomenclature ICPE. Il existe 4 cas de figure pour une installation citée dans cette nomenclature.

Le GIP de METAFENSCH n'est pas soumis à un arrêté préfectoral spécifique.

Des dispositions techniques ont été mises au point pour limiter l'impact environnemental, ainsi que des dispositifs de surveillance et d'alertes.

Le dossier ICPE avec la liste des rubriques est consultable en ANNEXE A du CCTP.

2. Bénéficiaires/Assurés

- L'ensemble des activités principales et habituelles du GIP
- Dans l'exercice de leurs fonctions, toute personne salariée ou non, employée à titre permanent, temporaire ou même occasionnel, qui réalise un travail, occupe une fonction ou accomplit une mission sous la direction, y compris le personnel mis à disposition par des entreprises, partenaires industriels, partenaires académiques, instituts partenaires, les stagiaires, les apprentis et les membres de l'Assemblée Générale.

Les bénéficiaires sont considérés comme tiers entre eux pour les dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs à dommages garantis.

3. RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON

GARANTIES
<i>Par sinistre</i>
Tous dommages confondus
Dont
Dommmages corporels et immatériel consécutifs
Dommmages immatériels non consécutifs
Faute inexcusable
Vol par préposé
Dommmages subis par les biens confiés
Atteintes à l'environnement y compris les atteintes à l'environnement accidentelles

4. RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

Pour rappel, les pièces produites sont destinées exclusivement à l'usage R&D et ne rentre en aucun cas dans une filière de production.

GARANTIES
<i>Par sinistre</i>
Tous dommages confondus
Dont
Dommages matériels et immatériels consécutifs
Dommages immatériels non consécutifs

5. RECOURS ET DEFENSE PENALE

GARANTIES
Recours et défense pénale

6. Franchises et montants de garanties

Les montants des garanties ainsi que les montants des franchises seront librement proposés par les assureurs en fonction de la visite obligatoire du site avant le dépôt des dossiers.

7. Elément servant de base pour le calcul de la cotisation

Pour l'année 2021, le budget prévisionnel est fixé à 2 000 000 €

LOT N°2 – ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

1. Le site

Une visite du site à UCKANGE (57) est obligatoire avant la remise des offres et nécessite une prise de rendez-vous auprès du directeur.

Les locaux d'une surface de 2500 m2 loués par l'assuré auprès de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Cette location fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire (disponible sur demande) entre les parties, et inclue une clause de renonciation mutuelle dans le chapitre « responsabilités et assurances ».

2. Les équipements en propre et l'hébergement d'équipement

La liste des équipements appartenant à METAFENSCH fait l'objet d'un descriptif dans l'ANNEXE A rattaché au présent CCTP.

Dans le cadre de collaboration avec des partenaires industriels, partenaires académiques, institut partenaire, METAFENSCH est amené à héberger et à manipuler divers équipements ne lui appartenant pas.

Aussi, dans le cadre d'un partenariat avec l'INSTITUT DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE DES MATERIAUX METALLURGIE DES PROCÉDES, METAFENSCH et l'IRT-M2P ont constitué un laboratoire commun, dénommé ELABORATION, par convention de création en date du 01 Juillet 2018, en vue de porter conjointement des activités de recherche et de développement dans le domaine de l'élaboration/économie circulaire, forge, ACV et traitements thermiques sur demi-produits, avec mutualisation de leurs compétences et de leurs infrastructures et moyens logistiques associés.

Cette convention prévoit l'accueil d'équipements de recherche appartenant à l'IRT-M2P tel qu'une tour d'atomisation dite VIGA affectée aux activités R&D depuis Janvier 2020.

Le personnel de METAFENSCH est habilité à manipuler cette tour.

3. Risques couverts

DOMMAGES ET BIENS	EVENEMENTS GARANTIES
1. DOMMAGES MATERIELS	<ul style="list-style-type: none"> • Incendie, explosion, foudre, tempêtes, ouragans ou cyclone, grêle, poids de la neige, dégâts des eaux et gel • Chute d'aéronefs, choc de véhicule, fumées • Acte de vandalisme et de sabotage • Attentats, émeutes, terrorisme • Accident d'ordre électrique, informatiques • Refoulement ou engorgement des canalisations souterraines et des égouts, ruissellement des eaux ;
1.1 Matériels informatiques, y compris les matériels nomades, serveur, téléphones	
1.2 Matériel et mobilier du personnel assuré en valeur à neuf	
1.3 Machines fixes et équipements	
1.4 Marchandises et approvisionnements	
2. FRAIS ET PERTES	
2.1 Frais de démolition et déblai	
2.2 Honoraires de décorateurs, de bureaux d'études, de contrôle technique, d'ingénierie, d'architecte, de coordonnateurs de sécurité, d'expert	
2.3 Frais de mise en conformité à la réglementation	
2.4 Frais de déplacement et de relogement	
2.5 Perte d'usage	
2.6 Perte de loyers	
2.7 Pertes indirectes	
2.8 Perte financière sur aménagement immobiliers et mobiliers – Sur biens en leasing ou crédit-bail	
2.9 Remboursement des intérêts d'emprunt	
2.10 Remboursement de la prime Dommage-Ouvrages et Tous Risques Chantier	
2.11 Frais de gardiennage et de clôture provisoire	
2.12 Frais de remplacement des systèmes d'exploitation et des progiciels	
2.13 Frais de recherche de fuites et d'engorgement	
3. RESPONSABILITES	
3.1 Responsabilités à l'égard des tiers	
4. VOL ET DETERIORISATIONS IMMOBILIERES	

4.1 Dommages matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration immobilières, marchandises, matériels et mobilier y compris du personnel, supports d'informations • Vol par effraction ou agression en locaux • Vol par agression hors locaux et pertes pendant le transport • Vol et détournements de valeurs par le personnel • Frais divers : gardiennage, clôture provisoire, frais supplémentaire d'exploitation
5. BRIS DE GLACES	
5.1 Dommages immobiliers	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages aux objets en glace, verre, marbre ou matières plastique • Frais divers : gardiennage, clôture provisoire, frais supplémentaire d'exploitation
5.2 Dommages mobiliers	
6. BRIS DE MACHINES	
6.1 Dommages matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Installations industrielles fixes et équipements • Matériels informatiques de gestion, de conception et de bureautique
6.2 Frais engagés suite à des dommages subis par le matériel informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes de données informatiques • Frais supplémentaires d'exploitation

Les assureurs reconnaissent avoir une connaissance suffisante des risques et renoncent à se prévaloir de toute déclaration supplémentaire, tant sur l'état que sur les modifications que METAFENSCH pourrait apporter au bâtiment ou à leur affectation.

4. Moyens de protection

METAFENSCH bénéficie d'un système de détection incendie et effraction avec alarme et recours aux services de télésurveillance et d'une société de gardiennage. Le site dispose également d'extincteurs mobiles détaillés en ANNEXE A.

Les équipements électriques sont contrôlés au moins tous les ans par une société agréer avec rédaction du rapport de conformité. Les rapports de 2020 sont disponibles sur demande.

5. Montant des garanties et des franchises

Les montants des garanties ainsi que les montants des franchises seront librement proposés par les assureurs en fonction de la visite obligatoire du site avant le dépôt des dossiers.

LOT N°3 – ASSURANCES AUTO

3.1 Désignation du véhicule

FIAT DUBLO CARGO 1.4 IE PACK PRO, mis en circulation le 11.04.2018

Lieu de garage : 109, rue de Thionville 57270 UCKANGE

Titulaire de la carte grise : SA LEASING France

Usage professionnel, parcourant moins de 9 000 km/an

3.2 Sinistralité

Nous déclarons sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet de sinistre durant ces deux dernières années.

Le coefficient de bonus appliqué à la dernière échéance annuelle est de 0,5 (50%).

3.3 Risques couverts

GARANTIES	COMMENTAIRES
1. RESPONSABILITE CIVILE	
1.1 RC circulation auto	
1.2 RC des véhicules	
2. DOMMAGES	
2.1 Bris de glace	Sans franchises
2.2 Vol ou tentative de vol	
2.3 Incendie	Incendie, explosion, dommages électriques au véhicule
2.4 Dommages tous accidents, collision	
2.5 Catastrophes et évènements naturels, attentats	
2.6 Matériels et marchandises transportées	
2.7 Bris de machines	
3. CONDUCTEUR	
3.1 Dommages corporels du conducteur	
4. ASSISTANCE	
4.1 Dépannage 0 kilomètre	
4.2 Assistance 24h/24	Panne, accident, crevaison, erreur carburant, perte, bris, vol des clés